



Mutuelle santé, prescription des remboursements

Par **barbapapi**, le **04/06/2018 à 11:38**

Bonjour à tous;
Mon fils adhère depuis 10 ans à la mutuelle complémentaire PROBTP.
Il a eu tout récemment et pour la première fois un contact téléphonique avec cet organisme.
Son interlocutrice lui a déclaré: "mais mon pauvre monsieur, j'ai plein de remboursements en attente pour vous, vu que nous n'avons pas de RIB enregistré vous concernant"
Elle précise ensuite à mon fils que tout ce qui a plus de deux ans est perdu.
Je trouve incroyable que cet organisme ait empoché les cotisations, mais n'est tenté aucune démarche pour reverser au souscripteur ce qui lui était dû.
Quant à savoir pourquoi PROBTP n'avait pas de RIB, mystère.
Comme vous l'avez sans doute compris, mon fils souffre de "phobie administrative" mais ce n'est pas une raison.
Pourriez-vous nous indiquer s'il existe un recours, et si oui, qu'elles en sont les voies ?
Merci infiniment pour vos réponses.
Bien cordialement.
barbapapi

Par **chaber**, le **04/06/2018 à 11:44**

bonjour
[citation]Elle précise ensuite à mon fils que tout ce qui a plus de deux ans est perdu.
[/citation]normal. code des assurances prescription 2 ans.
[citation]quant à savoir pourquoi PROBTP n'avait pas de RIB, mystère.
[/citation]je ne peux répondre
[citation]Comme vous l'avez sans doute compris, mon fils souffre de "phobie administrative" mais ce n'est pas une raison.
[/citation]votre fils comprendra la leçon. Il aurait dû s'inquiéter plus tôt de n'avoir aucun remboursement de sa mutuelle et en demander la cause.

Par **barbapapi**, le **04/06/2018 à 13:54**

Merci infiniment pour votre réponse instantanée et limpide.

Par **CarolineDenambride**, le **05/06/2018 à 16:39**

Bonjour, rnMalgré la prescription de deux ans, eu égard à leur négligence, je tenterai un courrier recommandé bien senti pour inexécution déloyale du contrat ... (ne pas avoir relancé pour obtenir un RIB).rnCordialement, rnCaroline DENAMBRIDE rnAvocate

Par **Lag0**, le **05/06/2018 à 17:23**

Bonjour,rn[citation]pour inexécution déloyale du contrat ... (ne pas avoir relancé pour obtenir un RIB)[/citation]rnQui sait si cela n'a pas été fait ???rn[citation]Comme vous l'avez sans doute compris, mon fils souffre de "phobie administrative" mais ce n'est pas une raison.[/citation]

Par **CarolineDenambride**, le **05/06/2018 à 17:31**

mais peut-être que cela n'a pas été demandé ... rnd'où mon interrogation sur le respect des diligences premières par l'assureur ...